

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉE PAR LA SOUSSIGNÉE QUE :

Le conseil de la Municipalité d'Adstock, lors de la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra à l'édifice Bernardin-Hamann le lundi 11 novembre 2024, étudiera la demande de dérogation mineure suivante :

160, rue Notre-Dame Sud (lot 5 449 181 du cadastre du Québec)

Demande de dérogation mineure pour autoriser ce qui suit :

- La construction d'une remise à une distance de 0.91 mètre de la ligne arrière alors que l'article 834 du Règlement d'urbanisme numéro 299-24 prescrit une marge de recul de 2 m pour une remise ou un cabanon dans un milieu de vie de la catégorie « M5 – Villageois ».

Toute personne intéressée pourra se faire entendre devant les membres du conseil municipal relativement à cette demande de dérogation mineure lors de cette séance du conseil. Également, toute personnes intéressées qui désirent se faire entendre concernant cette dérogation peut, exceptionnellement, transmettre ses questions ou observations au conseil municipal avant le 8 novembre 2024, 16h30 par les moyens suivants :

par courriel :

urbanisme@adstock.ca

par courrier :

À l'attention de M. Jérôme Grondin
35, rue Principale Ouest
Adstock (QC)
G0N 1S0

Donné à Adstock, ce 23 octobre 2024.

La directrice générale,

(Signé)

Julie Lemelin

